

C o m m u n e d e
M O N T R A B É

4^{è m e} M O D I F I C A T I O N
du PLU approuvée par délibération
du Conseil Municipal du
0 3 n o v e m b r e 2 0 1 0

Le
P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme

1

DOCUMENTS RELATIFS
À LA PROCÉDURE

P.L.U. Approuvé par Délibération
du Conseil Municipal du 23 novembre 2005
> 1ère modification approuvée par D.C.M. du 28 juin 2006
> 2ème modification approuvée par D.C.M. du 04 juillet 2007
> 1ère révision simplifiée approuvée par D.C.M. du 19 décembre 2007
> Mise en compatibilité par arrêté préfectoral du 26 février 2009
> 3ème modification approuvée par DCM le 21 octobre 2009

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT
HAUTE-GARONNE

COMMUNE
MONTRABE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE **MONTRABE**

du **03 NOVEMBRE 2010**

Nombre de membres

Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
27	27	25

Date de la convocation

28 OCTOBRE 2010

Date d'affichage

28 OCTOBRE 2010

L'an deux mille DIX et le TROIS NOVEMBRE à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la MAIRIE de MONTRABÉ, sous la présidence de M. Jacques SEBI, Maire.

Présents : M. Jacques SEBI, Mme Josette AGROS, M. Georges GRIMBERT, Mme Eliane OBIS, M. Bernard BARBE, Mlle Nathalie GARCIA, Mr Raoul PICCIN, Mr Eric HERISSOU, Mme Bernadette FAVIER, Mme Marie Josette MASSOU, M. Serge CANDELA, Mme Véronique PIZZUTO, M. Joël LARROQUE, Mme Sophie CANCEL, M. Christian FONTA, Mme Nathalie SERRE, M. Régis BOUYER, Mme Florence LAFOREST, Mme Paulette BEGUE, M. Jean François CASTRO, Mr Alain DAURE

Absents : excusés (ayant donné pouvoir) :

M. Régis CECARELLO (procuration à Mme LAFOREST)

Mme Catherine REMY (procuration à Mr GRIMBERT)

Mr Serge PALUSTRAN (procuration à Mme MASSOU)

Mme Nathalie PEZZETTI (procuration à Mlle GARCIA)

Absents : excusés

M. Philippe SCHMITT, Mme Catherine GILABERT

Ont été désignés secrétaires de séance : Mme LAFOREST et Mme BEGUE

OBJET DE LA DELIBERATION :

**PLAN LOCAL D'URBANISME –
APPROBATION DE LA MODIFICATION N°4**

Monsieur le Maire rappelle la procédure de modification (N°4) engagée par le Conseil Municipal. Une enquête publique a été ordonnée du 30 juillet au 29 août 2010

Pour rappel le Plan Local d'Urbanisme avait été approuvé » le 22 novembre 2005, modifié une première fois le 26 juin 2006 (ouverture à l'urbanisation du quartier Marquette) puis une seconde le 5 juillet 2007 (secteur de Marignac) ainsi qu'une troisième fois le 21 octobre 2009 (ouverture à l'urbanisation du secteur Durantes et institution des outils de mixité sociale) . Ce document d'urbanisme a aussi fait l'objet d'une révision simplifiée (secteur de Brunel) approuvée le 19 décembre 2007.

Le projet de modification portait sur :

-1/ Ouverture à l'urbanisation du secteur AU0 As Communaux. Le PLU prévoit un certain nombre de zones AU0 (zone d'urbanisation future à COS zéro) pouvant être ouvertes après réalisation des conditions fixées par le PLU dont la zone « As Communaux »

Extrait du règlement :

« territoire au lieu-dit As Communaux (2.03ha) Caractère de la zone : ce secteur devra faire l'objet d'un projet d'ensemble qui tiendra compte des contraintes existantes (D112 et aménagement du rond point RD112 et RD70, voie ferrée). La destination principale de ce secteur étant l'habitat, le projet présenté, devra proposer une liaison piéton et cycle permettant de relier la future zone de Marignac (destination principale commerces et services de proximité) et le centre du village. »

Les conditions d'ouverture à l'urbanisation étant établies sur la base d'un document d'ensemble et d'un programme mixte privé / social (35%) répondant aux exigences de mixité définies par le PLU sur ce point.

-2 / Modification réglementaire de la zone N (création d'un sous secteur N1) Cette modification a pour objet de permettre la reconstruction sur site et à l'identique de bâtiments existants à usage d'activités.

-3 / diverses adaptations réglementaires mineures résultant de la gestion et de l'instruction des demandes autorisations d'occupation du sol. La principale modification portant sur la création d'un secteur UCa fixant des règles propres de constructibilité visant à éviter le morcellement à outrance du bâti par des divisions parcellaires.

En application de l'article L 123-13 du Code de l'Urbanisme le projet de modification a été notifié aux personnes associées suivantes :

Mr le Préfet de la Haute Garonne
Mr le Président du Conseil Régional
Mr le Président du Conseil Général
Mr le Président du SMEAT
Mr le Président de la CCI
Mr le Président de la Chambre d'Agriculture
Mr le Président de la Chambre des métiers
Mr le Président du SMTC

Les conclusions de Mr le Commissaire Enquêteur ont été favorables au projet soumis à enquête publique.

Dans le cadre de la consultation des services, Mr le Préfet a fait part de l'impossibilité de procéder à la création d'un sous-secteur NL1 au sein de la zone NL comme envisagé

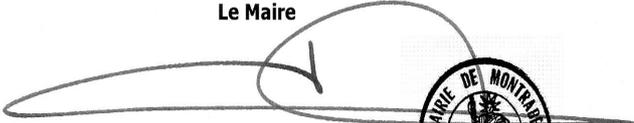
Il est donc proposé de procéder à l'approbation de la modification à l'exception du second point relatif à la modification réglementaire de la zone NL

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'approuver la modification du Plan Local d'Urbanisme tel que soumise à l'enquête publique et prenant en compte les observations et avis favorable de Mr le Commissaire Enquêteur, à l'exception du point N°2 relatif au projet de modification de la zone N (création d'un sous secteur N1)
- De procéder aux formalités légales de publication

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire



Jacques SEBI

Acte rendu exécutoire
après transmission en Préfecture
le
et publication ou notification
le

Du 26 juillet au 1^{er} août 2010 - n° 8218

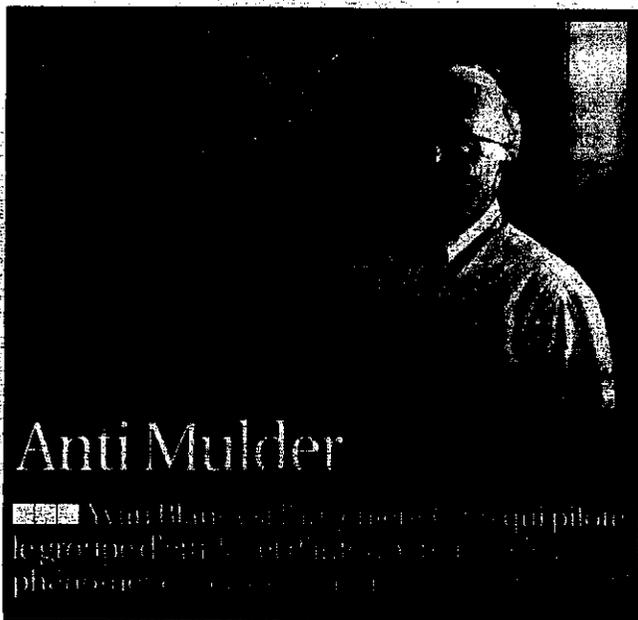
1,50 €

La Gazette du Midi

L'HEBDOMADAIRE REGIONAL D'INFORMATION ECONOMIQUE ET JURIDIQUE — (130^e ANNEE)

FORUMECO MIDI-PYRÉNÉES

Les ventes aux
enchères p. 19 à 21



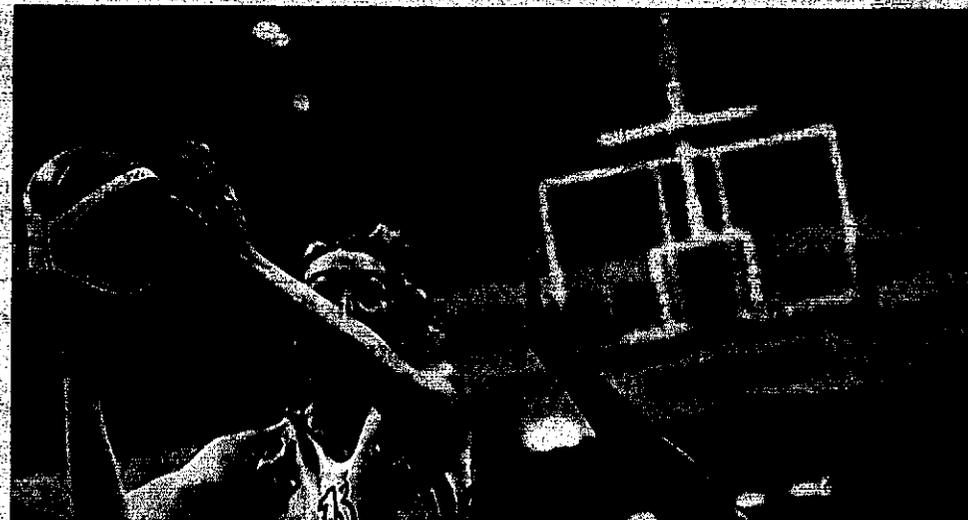
Anti Mulder

Yvan Mulder, ex-Dirigeant de la Fédération Française de Basketball, qui pilote le groupe d'entreprises de la région, a été élu président de la Fédération Française de Basketball. Un phénomène qui a suscité de nombreuses interrogations.

English enterprises : bons

Clubs pros : structure et moyens financiers

À côté des mastodontes TFC et Stade toulousain, de nombreux clubs professionnels tentent de vivre dans la Région. Mais les difficultés, souvent financières, se multiplient, à l'image du handball et basket féminin. Récemment, c'était le club de rugby de Montauban, et dans l'histoire récente les exemples sont nombreux. Comment expliquer une telle situation ? La majorité des clubs sont largement soutenus par les collectivités, à Toulouse par la mairie, en terme d'infrastructures mais aussi via des subventions, qui sont bien souvent les principales ressources. Les



Toutes les annonces légales de votre département sur <http://www.forumeco.com>

Haute-Garonne

AVIS ADMINISTRATIF



COMMUNE DE MONTRABE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté Municipal en date du 30 juin 2010 a été ordonnée une enquête publique en vue de procéder à la modification du plan local d'urbanisme de la commune de Montrabe. Cette enquête publique se déroulera du 30 août 2010 au 29 septembre 2010. M. MUSTAPHA WASFI a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et tiendra des permanences en mairie le 30 août 2010 de 14h00 à 17h00 ainsi que le 13 septembre 2010 de 09h00 à 12h00 et le 29 septembre 2010 de 16h00 à 18h30.

Pendant la durée de l'enquête le dossier sera consultable en mairie aux heures habituelles d'ouverture, les observations sur le dossier pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie ou être adressées par écrit aux commissaire enquêteur. A l'issue de l'enquête le public pourra prendre connaissance et consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur.

42136 Le Maire, Jacques SEBI

UNE INFORMATION CONNUE À
TEMPS REMBOURSE LARGEMENT
VOTRE ABONNEMENT

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Par délibération du 23 avril 2010 visée par la Sous-préfecture le 10 mai 2010 le conseil Municipal de la Commune de SAINT-MICHEL décide d'instituer un Droit Urbain sur les zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme approuvé.

Cette délibération sera affichée en Mairie pendant un mois.

42236

MODIFICATION DES STATUTS

BVC TOULOUSE

MIDI PYRENEES ROUSSILLON
SARL au capital de 7.623 euros
Siège social : Le Parc des Poètes 1
rue Déodat Roché 31100 TOULOUSE
R.C.S TOULOUSE 433 853 777

Au terme d'une AGE en date du 20/07/2010, la société BVC Toulouse a constaté la démission de Mme VERKOUCKE Bernadette, de ses fonctions de gérant à compter du 01/08/2010. Par cette assemblée, M. ROTAT Patrice, demeurant 1, rue Déodat Roché 31100 TOULOUSE, a été nommé gérant de la société à compter de cette même date. L'article 20 des statuts est modifié en conséquence.

41986

Pour Avis, Le Gérant

Vente des administrateurs judiciaires



SCP CAVIGLIOLI

Administrateurs

10 rue Als

31000 T

Tél : 05 62 30 14 44

E-mail : cont

REDRESSEME

SOCIÉTÉ SITUÉE À PORTET
AYANT POUR ACTIVITÉ L'ACHAT,
L'IMPORTATION, L'EXPORTATION
ARTICLES ET OBJETS D'AMEUBLEM
MEUBLES DE
NOMBRE DE
CHIFFRES D'AFFAIRES H.T. A
2.410.

Désigné par le Tribunal de Commerce
date du 1^{er} avril 2010, informe les
fixé pour le dépôt de
24 août 20

Une note de présentation sera
précisant l'identité du candidat re
technique, commerciale et financi
Internet.: <http://www>

42240

Vente des administrateurs judiciaires



SCP CAVIGLIOLI BARON FOURQUIE

Administrateurs Judiciaires Associés

10 rue Alsace Lorraine

31000 TOULOUSE

Tél : 05 62 30 14 44 - Fax : 05 62 30 14 44

E-mail : contact@cbf-aj.eu

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

SOCIÉTÉ SITUÉE À LE LHERM (31600)
AYANT POUR ACTIVITÉ TOUTES RECTIFICATIONS,
RODAGES, ÉLECTROÉROSION DE PIÈCES



SCP CAVIGLIOLI B

Administrateurs Ju

10 rue Alsa

31000 TO

Tél : 05 62 30 14 44 -

E-mail : conta

REDRESSEME

SOCIÉTÉ SITUÉE À PLAISAN
AYANT POUR ACTIVITÉ L'ÉTUDE ET LA
TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULI

CONFIEZ-NOUS VOS ANNONCES LEGALES ET JUDICIAIRES

Prix de vente - 1 €

JOURNAL

TOULOUSAIN

« *Le Journal
de la liberté d'expression* »

Affaire Al-Durah

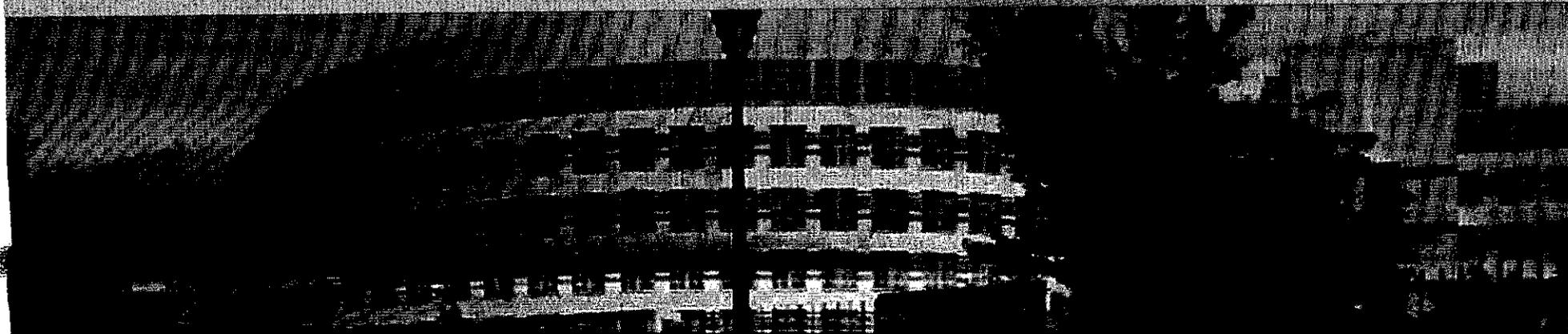
**Le sénateur
Plancade
relance
le dossier**



Numéro 423 (11^{ème} année) - Jeudi 22 juillet 2010 -

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES ET DE PETITES ANNONCES - Toulouse - Midi-Pyrénées

Mission Locale 31



ANNONCES LÉGALES

MAÎTRE DUCH, AVOCAT,
37 bd de la Gare 31500 TOULOUSE

Aux termes d'un acte sous seings privés du 15 juillet 2010, enregistré au SIE TOULOUSE SUD-EST, le 20 juillet 2010, bordereau n°2010/1062 case n°43 ; il a été constitué une société aux caractéristiques suivantes : Forme : Société Civile. Dénomination : SCI A.B. COLLIN. Siège social : 56 avenue des Troubadours 31750 ESCALQUENS. Objet : acquisition, administration, location de biens et droits immobiliers. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS. Capital : 100 €. Apports : total en numéraire. Gérance : Monsieur Benoît COLLIN, demeurant 56 avenue des Troubadours 31750 ESCALQUENS. Cession de parts : entre associés ou au conjoint de l'un d'eux libre, agrément pour les autres. Immatriculation : RCS de Toulouse.

Pour avis

Retrouvez
le
Journal
Toulousain
en kiosque
le jeudi matin

Enquête Publique

AVIS PUBLIC
COMMUNE DE MONTRABE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté municipal en date du 30 juin 2010 a été ordonnée une enquête publique en vue de procéder à la modification du plan local d'urbanisme de la commune de MONTRABE. Cette enquête publique se déroulera du 30 août 2010 au 29 septembre 2010. Mr MUSTAPHA WASFI a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et tiendra des permanences en mairie le 30 août 2010 de 14h00 à 17h00 ainsi que le 13 septembre 2010 de 9h00 à 12h00 et le 29 septembre 2010 de 16h00 à 18h30.

Pendant la durée de l'enquête le dossier sera consultable en mairie aux heures habituelles d'ouverture. Les observations sur le dossier pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie ou être adressées par écrit au commissaire enquêteur.

A l'issue de l'enquête le public pourra prendre connaissance et consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur.

LE MAIRE
JACQUES SEBI



PETITES ANNONCES PÔLE EMPLOI

Pour postuler sur une offre d'emploi qui vous intéresse, rendez-vous sur pole-emploi.fr avec le numéro de l'offre.

La sélection de la semaine :

■ N° d'offre : 370 253W
TECHNICIEN DE MAINTENANCE INDUSTRIELLE H/F

Lieu de travail : 31 - Aussonne

Vous participez à l'élaboration et à la réalisation

Avec plus de 20 millions de visites chaque mois et plus de 150 offres d'emploi proposées chaque jour, pole-emploi.fr emploi en France. 24h/24h, 7j/7).
 • les entreprises déposent leurs offres en ligne et contactent directement les candidats,
 • les salariés et les demandeurs d'emploi consultent les offres, télécandidate, déposent leurs profils en ligne, reçoivent de

Lieu de travail : 31 - Blagnac

Missions : concevoir et co-encadrer des ateliers hebdomadaires et stages d'initiation pour tout public (enfants et adultes), réaliser des bilans et proposer des évolutions, participer activement aux différents projets (spectacle, évènements, rencontres...). BPJEPS activités du cirque demandé. Exp. souhaitée

ou construction métallique souhaité, Bac +2 mini demandé. Expérience demandée de 5 ans dans le bâtiment ou travaux publics.

■ N° d'offre : 508 566V
2 EMPLOYÉS DE MÉNAGE D'HÔTEL H/F

Lieu de travail : 31 - Toulouse
Travail 4h par jour de 8h30 à 12h30

INDUSTRIE H/F

Lieu de travail : 31 - Hte Garonne

Centre de formation à la peinture industrielle recherche un responsable qualité qui sera en charge de suivre et améliorer le système de management de la qualité, de réaliser des documents pédagogiques, de mettre en place un système de sécurité du management. Bac+2 qualité demandé. Exp.

demandé. Expérience souhaitée de 1 an sur une fonction équivalente.

■ N° d'offre : 378 166W
CONDUCTEUR DE TRAVAUX H/F

Lieu de travail : 31 - Cazères

Pour gérer l'intégralité des chantiers dans le domaine de l'étanchéité aspect financier, garant de la sécurité, participation aux réunions relais avec le

plusie
dique
feuill
salar
cont
paie,
trati
sorti
gesti
veill
soci
port
larie
ang
Bac
des
des
Exp

Du 30 août au 5 septembre 2010 - n° 8223

1,50 €

La Gazette du Midi

L'HEBDOMADAIRE REGIONAL D'INFORMATION ECONOMIQUE ET JURIDIQUE — (130^e ANNEE)

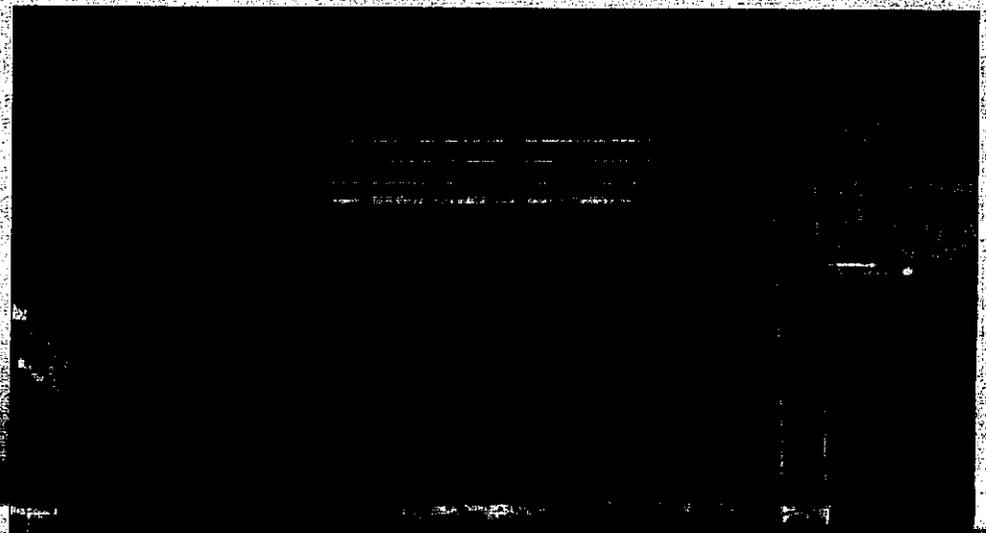
FORUMECO MIDI-PYRÉNÉES

Les ventes aux
enchères p. 20



Salons : GL events entend rester leader

Le groupe lyonnais, spécialiste mondial de l'événementiel, est implanté depuis 2002 dans la Ville rose via la gestion du Centre des congrès Pierre Baudis et du Parc des expositions, de la prestation de services et des événements en propre, dont la Foire internationale. Malgré une année 2009 compliquée, en particulier sur le corporate, le directeur général des deux sites, Patrice Vassal, nourrit beaucoup d'ambition pour



Enquête de mots

■ ■ ■ ■ ■ Pascal Marin, auteur de l'ouvrage
fondamental sur le droit de la concurrence

Epasiline : un canfear de

ments gérés en propre va se

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.com>

Haute-Garonne

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL



Etude de Maître Jean-Christophe VERDIER
notaire à SAINT-LYS (Haute Garonne), 3-4, place Nationale

Suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de TOULOUSE le 11 janvier 2010, enregistré à la SIE de Toulouse Nord le 11 mars 2010, bordereau 2010/420 case n°9, le changement de régime matrimonial pour adopter le régime de la séparation de biens entre Monsieur Bruno DUVAL, né le 31 décembre 1965 à LE HAVRE (76600) et Madame Corinne SANDRIN, née le 23 janvier 1972 à POISSY (78300) a été homologué.

42783 Pour Avis, Maître VERDIER Jean-Christophe



Maître Amaury PIGOT
Avocat à la Cour, 16 rue des Arts 31000 Toulouse

Aux termes d'un jugement rendu le 31 mai 2010, n'ayant pas fait l'objet d'appel dans les délais légaux, le Juge aux affaires familiales du Tribunal de Grande Instance de Toulouse a homologué l'acte de changement de régime matrimonial reçu le 16 octobre 2009 par Maître Jean-Marc GARRIGOU, notaire à Colomiers, 15 rue de Limogne (31770), par lequel les époux Alexia JULIEN SOUESME, née à Ris Orangis (Essonne) le 17 juin

1978, et Claire Marie-Catherine MOREL épouse SOUESME, née à Sainte Colombe (Rhône) le 21 septembre 1978, demeurant ensemble à Toulouse (Haute-Garonne), 14 impasse du Ramier-des-Catalans, mariés le 26 mai 2007 à Rognac (Bouches-du-Rhône) sans contrat de mariage, ont adopté le régime de la séparation de biens tel qu'il est établi par les articles 1536 et suivants du Code civil.

42023 Pour Avis

Etude de Maîtres Olivier SOULOUMIAC et François TREMOSA



Notaires associés à TOULOUSE (Haute-Garonne), 6 place Olivier

Suivant acte reçu par Me François TREMOSA, le 25 août 2010, Monsieur Lucien VIGO, et Madame Yvette VIGO, son épouse, demeurant ensemble à PAULHAC (31380), 79 Chemin de Mirepoix, mariés sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, à leur union célébrée à la mairie de PERPIGNAN (66000), le 15 juin 1954, ont adopté, pour l'avenir, le régime de la communauté universelle, avec attribution au dernier survivant.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier de justice, à Maître François TREMOSA, Notaire à TOULOUSE Cedex 3 (31027) 6 Place Olivier BP 93164.

42840

annoncelgale.gazm@forumeco.com

AVIS ADMINISTRATIF



COMMUNE DE BLAGNAC AVIS AU PUBLIC

Par Arrêté Municipal en date du 6 août 2010, une enquête publique est ouverte sur le territoire de la Commune de BLAGNAC concernant le déclassement du domaine public des voies et espaces verts de programmes anciens de la Cité Jardin en vue de leur réhabilitation :

- Programme "Banlieue 89" aux Barradels compris entre la rue des Bleuets, la rue des Myosotis et le chemin d'Aussonne,

- Programme de la rue Fonsorbes.

Le dossier réglementaire et le registre d'enquête seront déposés pendant 15 jours et demi consécutifs :

- Du 13 septembre 2010 à 8h30 au 28 septembre 2010 à 12h inclus en Mairie de Blagnac, service urbanisme.

Durant cette période, chaque intéressé pourra prendre connaissance du dossier aux jours et heures d'ouverture du service (sauf les samedis, dimanches et jours fériés).

Est désigné comme commissaire enquêteur, Monsieur Jacques DONNAREL, ingénieur divisionnaire, qui tiendra une permanence en Mairie aux jours et heures suivants :

- le lundi 13 septembre 2010 de 9 h à 12 h

- le mardi 28 septembre 2010 de 9 h à 12 h

Les observations pourront être :

- soit consignées sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet,

- soit présentées directement au Commissaire Enquêteur

soit adressées directement au Commissaire Enquêteur à la même adresse et pendant cette période.

A l'issue de l'enquête, le Commissaire Enquêteur donnera son avis motivé dans le délai de 1 mois. Une copie des conclusions sera communiquée à toute personne qui en fera la demande.

Par déléguation du Maire L'Adjoint Délégué à l'Urbanisme, Maurice BIDOUHL 42759

Montrabe COMMUNE DE MONTRABE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté municipal en date du 30 juin 2010 a été ordonnée une enquête publique en vue de procéder à la modification du plan local d'urbanisme de la commune de Montrabe. Cette enquête publique se déroulera du 30 août 2010 au 29 septembre 2010. Mr MUSTAPHA WASFI a été désigné en qualité de commissaire enquêteur-et tiendra des permanences en mairie. Le 30 août 2010 de 14h00 et 17h00 ainsi que le 13 septembre 2010 de 9h00 à 12h00 et le 29 septembre 2010 de 16h00 à 18h30.

Pendant la durée de l'enquête le dossier sera consultable en mairie aux heures habituelles d'ouverture, les observations sur le dossier pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie ou être adressées par écrit au commissaire enquêteur. A l'issue de l'enquête le public pourra prendre connaissance et consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur.

42761 Le maire, Jacques SEBI

FAX 05 61 62 40 18

AVIS AU PUBLIC

COMMUNE DE SABONNERES

Enquête publique sur le projet de zonage d'assainissement de la commune de SABONNERES.

Par arrêté n° 2010-6 du 23 août 2010, le maire de SABONNERES a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de zonage d'assainissement de la commune.

A cet effet, M. Jérémie TOURNAN, architecte, a été désigné comme commissaire enquêteur par le Président du Tribunal administratif de Toulouse.

L'enquête se déroulera à la mairie du Jeudi 16 Septembre 2010 au Samedi 16 Octobre 2010 aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les Jeudi 16 Septembre, Jeudi 30 Septembre, Jeudi 14 Octobre, de 16 h 30 à 19 h 30

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de zonage d'assainissement pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie à l'issue de l'enquête.

Le maire de Sabonnères 42798 M. Michel VALETTE

ANNONCES LEGALES

Tania SANDRÉ & Alexia SIMONOT
annoncelgale.gazm
@forumeco.com

COMMUNE DE BOUSSENS

Enquête Publique sur le projet de 2ème modification du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté n°56/2010 du 13 juillet 2010, le Maire de BOUSSENS a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la 2ème modification du Plan Local d'Urbanisme.

A cet effet, Mademoiselle Sabine DUPUY a été désignée par le Président du Tribunal Administratif de TOULOUSE comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera, à la Mairie, du 15 septembre 2010 jusqu'au 15 octobre 2010 aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie :

- du lundi au vendredi, de 13 Heures 30 à 17 Heures.

Mademoiselle Sabine DUPUY, commissaire enquêteur, recevra à la Mairie de BOUSSENS, le :

- mercredi 15 septembre 2010,

- de 13 Heures 30 à 17 Heures,

- vendredi 1^{er} octobre 2010,

- de 13 Heures 30 à 17 Heures,

- vendredi 15 octobre 2010,

- de 13 Heures 30 à 17 Heures.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur la 2ème modification du Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie. Elles peuvent être, également, adressées, par écrit, au commissaire enquêteur - Mairie de BOUSSENS - 1 place de la Mairie - 31360 BOUSSENS.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur transmis à Monsieur le Maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête, pourront être consultés à la Mairie. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

42822 Le Maire, C. SANS, Signé

TEL 05 34 41 34 00

CONFIEZ-NOUS VOS ANNONCES LEGALES ET JUDICIAIRES

Prix de vente - 1 €

J
OURNAL

« *Le Journal*
de la liberté d'expression »

Enseignants et parents d'élèves en colère

Page 6

Numéro 427 (11^{ème} année) - Jeudi 2 septembre 2010
HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES ET DE PETITES ANNONCES - Toulouse - Midi-Pyrénées

EDITO

Le troisième millénaire sera humaniste.

Ou ne sera pas...
ma vision, mon soc-
hait caché. Car pour





**Etude de Maîtres Michel ROBERT
Et Raphaël RANISIO
Notaires à CUGNAUX
(Haute-Garonne),
62 avenue de Toulouse**

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Michel ROBERT, Notaire, le 19 août 2010, enregistré au S.I.E. de TOULOUSE SUD EST le 27 août 2010, bordereau n°2010/1268 case n°1, il a été établi les statuts d'une Société Civile ayant les caractéristiques suivantes

Dénomination : BOIVILLE
Forme : société civile immobilière de gestion
Capital social : 1.000 € divisé en Cent (100) parts de Dix (10) euros chacune.
Objet social : acquisition, construction, propriété, gestion de tous biens meubles et immeubles à usage d'habitation, commercial, industriel, professionnel ou mixte.
Siège social : CUGNAUX (31270) 12 rue Guillaumet
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.
Gérant : Mademoiselle Estelle Cécile DABRINVILLE, demeurant à CUGNAUX 12 Rue Guillaumet et Mademoiselle Anne-Laure BOISSERIE, demeurant à CUGNAUX 50 bis Rue de la Vieille Eglise.
Cession de parts : clause d'agrément pour toutes cessions.
Immatriculation : RCS TOULOUSE.

Pour insertion
Le notaire

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seings privés du 9 août 2010 a été constituée une société civile dénommée «LA POUTICARIO». Capital : 100 euros. Siège social : La Pouticario 31250 REVEL. Objet : L'acquisition de biens immobiliers en France comme à l'étranger, la gestion et l'administration de ces biens et plus généralement, la réalisation de toutes opérations pouvant se rattacher à l'objet social. Durée : 99 ans. Gérant : Madame Marie Christine MESNIL, 10 av de Castelnaudary 31250 REVEL, pour une durée indéterminée.
Immatriculation au RCS de TOULOUSE.

La Gérance
Pour avis

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 août 2010 a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : KP & ASSOCIES
Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Capital social : 1000 euros
Siège social : 48 chemin de Villeneuve 31100 Toulouse

Objet social : Conseil en gestion de patrimoine; le démarchage bancaire et financier, transactions immobilières et sur fonds de commerce; l'activité de courtage d'assurances;

Durée de la société : 99 années à compter de la date d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Gérance : Monsieur Julien POURQUIE demeurant 6 rue du Niger, 31000 Toulouse
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au Greffe du Tribunal de Commerce de Toulouse.

Pour avis
La Gérance

AVIS DE CONSTITUTION

SARL SOLINVEST ENERGIE
Au capital de 1000 euros
Siège social : Impasse de la Mouline
31150 Bruguières
RCS Toulouse 509 881 637

Aux termes d'une décision de l'AGE du 20 août 2010, les associés de la société SOLINVEST ENERGIE ont décidé de modifier sa dénomination en SAINT MARTIN ENERGIE. Mise à jour des statuts en conséquence.

Pour avis

SOCIETE D'AVOCATS POURQUE

9, rue Louis Courtois de Viçose
31100 TOULOUSE

EMYS SYNERGIES
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 525 000 euros
Siège social : 2, allée Victor Hugo
31240 Saint Jean
RCS TOULOUSE 441 500 071

CABINET ECTARE
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 54 300 euros
Siège social : 2, allée Victor Hugo
31240 Saint Jean
RCS TOULOUSE 389 797 010

AVIS DE PROJET D'APPORT PARTIEL D'ACTIF

EMYS SYNERGIES et CABINET ECTARE, sus-désignées, ont établi le 7 juin 2010 à Saint-Jean, un projet d'apport partiel d'actif soumis au régime juridique des scissions (Articles L 236-23 et L 236-24 du Code de Commerce).

Aux termes de ce projet, EMYS SYNERGIES ferait apport à CABINET ECTARE de sa branche complète et autonome d'activités de bureau d'études dont l'actif est évalué à 43 211 euro et le passif à 44 349 euro, soit un passif net apporté de 1 138 euro.

Il a été convenu que le passif pris en charge par CABINET ECTARE ne serait pas garanti solidairement par EMYS SYNERGIES, et ce, usant de la faculté prévue à l'article L 236-21 du Code de Commerce.

Il ne sera pas attribué de parts sociales à EMYS SYNERGIES par CABINET ECTARE. Cet apport ne fera l'objet d'aucune augmentation du capital.

L'ensemble des opérations actives et passives de la branche complète d'activité apportée sera pris en charge par CABINET ECTARE et réputé accompli pour son compte depuis le 1^{er} janvier 2010.

Les créanciers des sociétés participantes dont les créances sont antérieures au présent avis pourront former opposition dans les conditions et délais prévus aux articles L 236-14 du Code de Commerce, 261 et 262 du décret du 23 mars 1967.

Le projet d'apport partiel d'actif a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Toulouse au nom de CABINET ECTARE le 25 août 2010.

Pour avis
Le gérant

HERTZSAT- ENERGY
SARL à capital variable de 8 000 €
Siège social : 3 Boulevard
de l'embouchure 31200 TOULOUSE
503396277 R.C.S. TOULOUSE

En date du 01/06/2010, le gérant a décidé de transférer le siège social de la société au 3 route de Saman, 31350 CHARLAS, et de modifier l'objet de la société en ajoutant les activités suivantes : Activité de grossiste. L'article 4 des statuts est modifié en conséquence. Mention au RCS de TOULOUSE.

SARL RESOLANCE.COM
Au capital de 7500 €
Siège social : 51 route d'Espagne
31100 Toulouse
RCS Toulouse 448 870 121

Aux termes d'une délibération en date du 30/08/2010, l'AG a décidé de transférer le siège social 51 route d'Espagne-31100 Toulouse au 251 avenue de casselardit 31300 Toulouse à compter du 30 août 2010. L'article 4 des statuts est modifié en conséquence.

CORE SERVICES
SARL Unipersonnelle
au capital de 7 700 Euros
8 BOULEVARD DEODAT
DE SEVERAC, APT 301B,
31300 TOULOUSE
439304072 R.C.S. Toulouse

Par décision du gérant en date du 25 août 2010 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 95 RUE DES PYRENEES, 11620 VILLEMOSTAUS-SOU à compter du 25 août 2010.
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Cassonne et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse.

COMMUNE DE MONTRABE

AVIS PUBLIC

PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté municipal en date du 30 juin 2010 a été ordonnée une enquête publique en vue de procéder à la modification du plan local d'urbanisme de la commune de Montrabe. Cette enquête publique se déroulera du 30 août 2010 au 29 septembre 2010. Mr Mustapha Wasfi a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et tiendra des permanences en Mairie le 30 août 2010 de 14h00 à 17h00 ainsi que le 13 septembre 2010 de 9h00 à 12h00 et le 29 septembre 2010 de 16h00 à 18h30.

Pendant la durée de l'enquête le dossier sera consultable en Mairie aux heures habituelles d'ouverture, les observations sur le dossier pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie ou être adressées par écrit au commissaire enquêteur.

A l'issue de l'enquête le public pourra prendre connaissance et consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur.

Le Maire
Jacques Sebi

Infogreffe.fr : un accès
direct aux informations
des Greffes des Tribunaux
de Commerce.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Jacques SEBI, Maire de la Commune de Montrabé (Haute-Garonne), atteste que l'Arrête Municipal du 30 juin 2010 transmis en Préfecture le 02 juillet 2010, ordonnant l'ouverture d'une enquête publique relative au Plan Local d'Urbanisme – Modification N°4 - a été affiché de façon continue

- à la porte de la Mairie sur le panneau d'affichage officiel

du 30 juin 2010 au premier jour de l'enquête publique soit le 30 aout 2010

Fait à Montrabe le 30 aout 2010



Le Maire

Jacques SEBI.

ARRETE MUNICIPAL

PORTANT ORGANISATION DES MODALITES DE L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (N°4)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MONTRABE

Vu le Code Général des Collectivités territoriales

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L123-1 et suivants ainsi que R123-1 et suivants

Vu la Loi N°83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement et ses décrets d'application N° 85-452 et 85-453 du 23 avril 1985.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 novembre 2005, transmise en Préfecture le 15 décembre 2005, approuvant le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Montrabé

Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2010 transmise en Préfecture le 15 avril 2010 décidant l'engagement d'une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme

Vu le dossier portant projet de modification du P.L.U. destiné à être soumis à enquête publique

Vu la décision en date du 15 juin 2010 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Toulouse nommant Mr Mustapha WASFI en qualité de Commissaire Enquêteur.



ARRETE

ARTICLE 1er : il sera procédé à une enquête publique en vue de l'approbation de la modification du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de MONTRABE (Modification N°4) du **Lundi 30 aout 2010** au **Mercredi 29 septembre 2010**

ARTICLE 2 : Mr Mustapha WASFI, demeurant 9 Place NOUGEIN – Appt. N°6 – 31140 AUCAMVILLE -, exercera les fonctions de Commissaire-Enqueteur

ARTICLE 3 : Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobile, coté et paraphé par le Commissaire Enquêteur seront déposés en Mairie pendant 30 jours, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie soit :

- Lundi et Mercredi de 8 heures à 12 heures et de 15 heures à 18 heures 30
- Mardi, Jeudi et Vendredi de 8 heures à 12 heures et de 15 heures à 17 heures 30

Chacun pourra prendre connaissance du dossier de projet de P.L.U. et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au Commissaire Enquêteur à l'adresse de la Mairie de Montrabé

ARTICLE 4 : le commissaire enquêteur recevra le public en Mairie aux dates suivantes :

- **Lundi 30 aout 2010 de 14h00 à 17h00**
- **Lundi 13 septembre 2010 de 9h00 à 12h00**
- **Mercredi 29 septembre 2010 de 16h00 à 18h30**

ARTICLE 5 : A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur qui le transmettra au Maire de la Commune de Montrabé dans un délai d'un mois accompagné de son rapport et de ses conclusions motivées.

Copie du rapport et des conclusions seront communiquées à Monsieur le Préfet de la Haute Garonne et à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Toulouse

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie.

ARTICLE 6 : un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, en caractères apparents dans les deux journaux ci-après désignés :

- Le Petit Journal
- Le Journal Toulousain

Le présent arrêté sera publié par voie d'affichage, notamment aux emplacements habituels d'affichage municipal.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de la Haute Garonne, ainsi qu'à Monsieur le Commissaire Enquêteur.

ARTICLE : Mr le Secrétaire Général est chargé de l'application du présent arrêté

Fait à MONTRABE le 30JUN 2010

Le Maire


Jacques SEBI



**Acte rendu
exécutoire**

Après transmission en Préfecture
le
Et publication ou notification
le